



Appel à cotisation année 2020



La Caisse des Écoles dont la fonction principale est **de soutenir les projets des écoles** (sorties scolaires, animations culturelles ...), existe grâce à votre générosité à travers vos dons.



La Caisse des Écoles organise et participe aussi à différents événements marquants de la vie de notre ville (buvette et restauration lors du loto des enfants et du loto, de la fête des écoles, du forum des associations et de la brocante aux jouets) et ce grâce à **la mobilisation de bénévoles** (parents d'élèves, habitants de la commune...)

Comment pouvez-vous nous aider ?

- En nous apportant votre participation au moyen d'un don en **espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public** dont le montant **minimum est fixé à 10 €** ;
- En venant aux différentes manifestations qui rythment l'année ;
- En proposant vos services et votre aide pour ces manifestations ;
- En achetant des tickets de Tombola au moment de la fête des écoles.

Qui peut cotiser et comment le faire ?

- Toute personne majeure, parent d'élève ou habitant de la commune peut cotiser à la Caisse des Écoles.
- Il suffit de remplir le bulletin ci-joint et de le retourner à la Mairie au service scolaire accompagné de votre don.

La Caisse des Ecoles ne doit pas être confondue avec la coopérative scolaire



Coupon-réponse



À retourner avec votre cotisation
→ soit par le biais de l'école
→ soit en Mairie au service scolaire

Important : les adhésions de la Caisse des Ecoles sont assimilées à des dons et déductibles des impôts sur le revenu. Un reçu vous sera adressé.

NOM / Prénom :

Classe : École :

Nom et adresse des Parents :

..... 95480 PIERRELAYE

Veillez trouver ci-joint la somme de :€

- Espèces
- Chèque (à l'ordre du Trésor Public)



Le Président de la Caisse des Écoles, Michel VALLADE
La Vice-présidente, Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Et les membres de la Caisse des Écoles